

LES PERSPECTIVES DU PROGRAMME COMMUN...

... Et puis, la présence au gouvernement des socialistes, des communistes et des radicaux est de nature à canaliser l'élan populaire qui risque de tout faire exploser. Nous pouvons ainsi limiter les grèves et les revendications, ce qui nous permettra de gouverner ...

Gaston DEFERRE

Il est probable que l'accord PC-PS flatte des sentiments unitaires toujours disponibles, dont la louable ardeur ne distingue pas forcément entre le Front Unique Ouvrier Trotskyste, l'union des forces de gauche du P.C.F. et le populisme christiano-gauchiste.

Les anarcho-syndicalistes s'opposeront néanmoins partout où ils le pourront à ce que le Syndicat soit engagé d'une manière quelconque dans la campagne pour le programme commun: ils réaffirmeront la nature d'un syndicalisme authentique, moyen prioritaire pour défendre et garantir les intérêts particuliers des travailleurs, qui ne peut sans dégénérer, devenir aujourd'hui propagandiste, demain agent d'exécution d'un programme de gouvernement, aussi populaire soit-il.

Les positions prises par les directions de la C.G.T.F.O. et de la F.E.N. constituent à cet égard un élément positif. Mais des pressions s'exerceront encore jusqu'aux élections dans les syndicats pour gagner des adhésions à un texte dont toute la première partie présente, il est vrai, des aspects alléchants. Aucun travailleur ne peut rester insensible aux promesses du programme commun:

- augmentation substantielle des salaires et traitements,
- retraite à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes,
- semaine de 40 heures en 5 jours,
- abrogation des ordonnances sur la Sécurité Sociale,
- gratuité des études et abaissement progressif des effectifs par classe...

Les partis signataires n'ont pu en effet ignorer les revendications immédiates des travailleurs. Revendications que le gouvernement actuel ne peut satisfaire, non parce qu'il est composé d'hommes cruels, mais parce qu'il est responsable de la gestion d'un système économique basé sur le profit et que, dans ce cadre, il ne peut faire autrement que d'obéir aux impératifs de compétitivité et de rentabilité qui déterminent sa politique. Si la superstructure, c'est-à-dire la politique du gouvernement, doit changer, cela implique d'abord que le système économique lui-même soit transformé. Sur ce plan, le programme commun, qui affiche en exergue les slogans idéalistes "*Vivre mieux, changer la vie*", n'apporte aucun élément sérieux d'explication susceptible de satisfaire des matérialistes conséquents.

Certes, le programme commun prétend que le passage du secteur privé au secteur public des pôles dominants de la production commandera "*la transformation effective de la société*". L'expérience a prouvé que les nationalisations ne débouchent pas automatiquement sur le socialisme et qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'existence d'un Etat des plus arriérés, ainsi qu'en témoigne la nationalisation chemins de fer espagnols.

Sans mésestimer les avantages des nationalisations en système capitaliste, et notamment le bénéfice d'un statut que la lutte d'une grande concentration de travailleurs permet d'arracher à l'Etat-patron, on ne saurait assimiler ces nationalisations au socialisme. La Régie Renault exploite les ouvriers comme une entreprise privée; elle ne produit pas en fonction des besoins des travailleurs mais en fonction du marché, national et international. Et il ne peut en être autrement; la coexistence d'un secteur public et d'un secteur privé ayant pour objectif la compétitivité accule le secteur public à s'aligner sur le secteur privé. Sur ce point le programme commun a l'honnêteté de nous prévenir: "*le franchissement du seuil minimum (de nationalisations) doit permettre de limiter et de circonscrire les bases monopolistes. Il laissera subsister un*

important secteur privé" et il précise "le gouvernement stimulera le rendement économique et social des entreprises en cherchant partout où cela est souhaitable à instaurer une saine compétition". Il n'y a là rien qui puisse nous convaincre, ni même nous rassurer!

Mais c'est sûrement la seconde partie du programme qui se veut la plus novatrice, qui concerne le plus directement les Syndicats, et qui nous inquiète le plus. Il s'agit du rôle offert aux syndicats dans les structures nouvelles du secteur public, puis de l'ensemble des entreprises:

"Par voie législative ou contractuelle, les comités d'entreprise du secteur public et nationalisé pourront disposer de prérogatives plus étendues. Ces prérogatives concerneront notamment la politique menée par l'entreprise en ce qui concerne le personnel (conditions de travail, rémunération, formation, promotion) ainsi que la détermination, la mise en oeuvre et le contrôle des objectifs de production et d'investissement de l'entreprise dans le cadre du plan démocratique.

Lorsque les travailleurs de l'entreprise en exprimeront la volonté et lorsque la structure de l'entreprise en indiquera la possibilité, l'intervention des travailleurs dans la gestion et la direction de l'entreprise prendra des formes nouvelles que le parti socialiste inscrit dans la perspective de l'autogestion et le parti communiste français dans le développement permanent de la gestion démocratique".

En fait, il ne s'agit pas là d'une idée nouvelle puisque la C.F.D.T. et tous les partisans de la *Nouvelle Société* appellent depuis *Rerum Novarum* à cette participation des travailleurs à la gestion des entreprises en système capitaliste. La nouveauté réside toutefois dans le fait que le P.C. et le P.S. réchauffent sur leur sein ce serpent. *"Responsable de l'orientation, de la direction et de la gestion, le conseil d'administration des entreprises nationales sera constitué de représentants élus des travailleurs, de certaines catégories d'usagers: syndicats, collectivités publiques, grandes entreprises nationales, et de représentants désignés par le nouveau pouvoir démocratique".* Ainsi, les syndicats assureraient la responsabilité des conditions de travail, de la rémunération, de la promotion, des licenciements, la mise en oeuvre des objectifs de production et des investissements; le tout dans le cadre du plan qui *"s'imposera au secteur public dans le respect de l'autonomie de gestion... encadrera et garantira le fonctionnement du secteur privé".*

Peut-on davantage intégrer les syndicats à l'entreprise et à l'Etat? Et que signifient dans de telles perspectives la liberté syndicale et le droit de grève proclamés au premier chapitre du programme?

Il n'est décidément pas question de revenir sur le principe de non engagement du syndicat sur un programme de gouvernement. Ce n'est pas le contenu du programme commun qui nous le fera regretter.

Serge MAHE.
